Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20251222-2025_12_93-DE

N° 2025-12-93

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 22 DECEMBRE 2025

18 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur BURLOT, Madame GANNE, Monsieur LE BARS et Madame RAOULT.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Jacky SOUNDRON, Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS ayant donné procuration à Olivier ALLAIN, Victor COSTE et Candice GUDERMARD ayant donné pouvoir à Mylène COURTOT.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 12 décembre 2025.

Objet : Dépenses d'investissement équipements logements

Il est nécessaire de prévoir les équipements suivants :

- Remplacement d'un radiateur dans un logement de l'immeuble Le Tallec pour 90,83 € HT, soit 109 € TTC (opération 10066, compte 231).
- Achat d'un poêle à pétrole pour 120,75 € HT, soit 144,90 € TTC (opération 10004, compte 231).
- Achat d'un poêle à pétrole et d'un déshumidificateur pour 129 € HT, soit 154,80 € TTC (facture de 311,50 € déduit de l'avoir de 182,50 €) (opération 10004, compte 231).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE le remplacement d'un radiateur, l'achat de poêles et d'un déshumidificateur,
- RETIENT les propositions susdites,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis précités.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 22 décembre 2025.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor

Transmis à la Préfecture
Le 20 février 2026
Certifié par M. le Maire.

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor